

Rachat d'actions propres en vue d'une réduction du capital-actions

Phoenix Mecano AG, Stein am Rhein («Phoenix Mecano») a l'intention de réduire son capital-actions actuel de CHF 1 100 000, divisé en 1 100 000 d'actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 1 chacune, d'au maximum 3,64% à un nouveau capital-actions d'un minimum de CHF 1 060 000, par le rachat et destruction d'au maximum 40 000 actions au porteur. Cela correspond au maximum à une valeur marchande de CHF 10 millions. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005 ou de mai 2006 une réduction du capital-actions correspondant au volume de rachats effectués. Le rachat d'actions aura lieu uniquement à la SWX.

Commerce sur und deuxième ligne à la SWX (segment principal)

A la SWX, une deuxième ligne va être mise en place pour les actions au porteur Phoenix Mecano. Sur cette deuxième ligne, seule Phoenix Mecano peut figurer comme acquéreur (par l'intermédiaire de la banque mandatée pour le rachat des titres) et acheter ses propres actions en vue de la réduction ultérieure du capital. Le commerce ordinaire d'actions au porteur Phoenix Mecano sous le numéro de valeur sortant de 218 781 ne sera pas affecté par cette mesure et sera poursuivi normalement. Tout actionnaire de Phoenix Mecano qui veut vendre a donc le choix entre la vente de ses actions au porteur Phoenix Mecano par commerce normal ou de les vendre sur la deuxième ligne en vue de la réduction ultérieure du capital. Phoenix Mecano n'a à aucun moment l'obligation d'acheter des actions propres sur la deuxième ligne; elle va agir comme acquéreur selon la situation du marché.

En cas de vente sur la deuxième ligne l'impôt anticipé de 35% sur la différence entre le prix de rachat de l'action et sa valeur nominale de CHF 1 sera déduit du prix de rachat (= prix net).

Prix de rachat

Les prix de rachat ou les cours des actions de la deuxième ligne se fondent sur les cours des actions au porteur de Phoenix Mecano négociées sur la première ligne.

Paiement du prix net et livraison des titres

Le commerce sur la deuxième ligne constitue une transaction boursière ordinaire. Le paiement du prix net (prix de rachat après déduction de l'impôt anticipé sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale) ainsi que la livraison des actions au porteur rachetées par Phoenix Mecano se font d'après l'usage des trois jours boursiers après la date de la transaction.

Banque mandatée

Phoenix Mecano a mandaté swissfirst Bank AG, Zurich, pour ce rachat d'actions. Comme seul membre de la Bourse, swissfirst Bank AG, Zurich, fixera un cours de demande pour les actions au porteur Phoenix Mecano sur la deuxième ligne, par ordre de Phoenix Mecano.

Vente sur la deuxième ligne

Les actionnaires qui veulent vendre s'adresseront à leur banque ou à swissfirst Bank AG, Zurich, qui est mandatée pour le déroulement du rachat (segment principal).

Commerce sur la deuxième ligne / Durée du rachat

Le commerce des actions au porteur Phoenix Mecano se fera sur la deuxième ligne à la SWX (segment principal) à partir du 17 mars 2005 et durera au plus tard jusqu'au 17 mars 2006.

Obligation boursière

Selon décision de SWX Swiss Exchange, toutes les transactions sur la deuxième ligne doivent se faire en Bourse; les transactions hors Bourse sont interdites.

Le rachat d'actions propres en vue de réduire le capital-actions est considéré comme une liquidation partielle de la société procédant au rachat, tant pour l'impôt fédéral anticipé que pour les impôts directs. Plus particulièrement, il en résulte les conséquences suivantes pour les actionnaires qui vendent leurs titres:

1. Impôt anticipé

L'impôt fédéral anticipé se monte à 35% de la différence entre le prix de rachat des actions et leur valeur nominale. L'impôt sera retenu sur le prix de rachat par la société procédant au rachat, respectivement par la banque mandatée, en faveur de l'Administration fédérale des contributions.

Les personnes domiciliées en Suisse ont droit au remboursement de l'impôt anticipé si elles avaient un droit de jouissance au moment de la remise (art. 21 al. 1 let. a LIA). Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent réclamer le remboursement de l'impôt anticipé dans la mesure où des conventions de double imposition le prévoient.

2. Impôts directs

Les explications ci-dessous se rapportent à l'impôt fédéral direct. Les cantons et les communes appliquent en règle générale des principes analogues à ceux de l'impôt fédéral direct.

a. Actions détenues à titre de patrimoine privé

En cas de rachat des actions par la société, la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions constitue un revenu imposable.

b. Actions détenues en patrimoine commercial

En cas de rachat des actions par la société, la différence entre le prix de rachat et la valeur comptable des actions

constitue un bénéfice imposable. 3. Droit de timbre et taxes Le rachat d'actions propres en vue de réduire le capital est exoneré du droit de timbre de négociation (les droit de

Bourse SWX, y compris la taxe de la CFB, de 0.01% sont cependant sujets à l'impôt).

Les conséquences fiscales décrites se produisent en principe indépendamment de l'utilisation des actions rachetées par la société. Dans des cas isolés, des conséquences fiscales particulières peuvent toutefois découler du fait que les actions acquises par Phoenix Mecano ne sont pas annulées par une réduction du capital-actions. Les personnes qui veulent faire valoir une déduction de participation sont rendues attentives au fait qu'il est possible que les autorités fiscales compétentes n'accordent la déduction de participation que lorsque le capitalété effectivement réduit dans la mesure correspondante.

Informations non publiques

Phoenix Mecano confirme, conformément aux dispositions en vigueur, qu'elle ne dispose d'aucune informations non publique susceptibles d'influencer de façon déterminante la décision des actionnaires.

Participation de Phoenix Mecano dans son propre capital

Nombre de titres	catégorie de titres	participation en % du capital	participation en % des droits de vote
1 000	actions au porteur	0.09%	0.09%
Participation des actionnaires détenant plus de 5% des voix			

Famille Goldkamp via Planalto AG, Luxembourg 330 100 actions au porteur 30.01% 30.01% Tweedy, Browne Company LLC, USA-New York NY 9.89% 108 761 actions au porteur 9.89%

Numéro de valeur / ISIN / Symboles Telekurs

Action au porteur Phoenix Mecano d'une valeur nominale de CHF 1 (ligne ordinaire de commerce)

used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States.

218 781 / CH0002187810 / PM

Action au porteur Phoenix Mecano d'une valeur nominale de CHF 1 (rachat d'actions par la deuxième ligne)

2 075 686 / CH0020756869 / PME

Cette annonce n'est pas une annonce de cotation au sens du règlement de cotation de la SWX Swiss Exchange et pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a ou 1156 CO. This offer is not made in the United States of America and to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States. Offering materials with respect to this offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be

CH-8260 Stein am Rhein, le 17 mars 2005 - Phoenix Mecano AG